

La séquence en *se faire* à sujet inanimé

Christel Le Bellec^{1,a}

¹Praxiling UMR 5267 CNRS, Université Paul-Valéry, Montpellier, France

Résumé. La séquence en *se faire* à sujet inanimé du type : *Un bruit se fit entendre* a été peu explorée dans la littérature, contrairement à la séquence en *se faire* à sujet animé comme : *Jean s'est fait agresser par un passant* à interprétation passive ou *Jean s'est fait ramener par un taxi* à interprétation causative. Ce manque d'attention est probablement lié à l'idée que cette séquence constitue avec le verbe à l'infinitif une séquence figée, notamment les tournures *se faire entendre* et *se faire sentir*. Toutefois, bien que ce type de séquence manifeste un certain degré de figement, son fonctionnement diathétique ne doit pas être occulté. En effet, elle comporte les caractéristiques d'une diathèse « spontanée » (Kokutani, 2005), qui est décrite comme une diathèse où l'événement signifié par le verbe se réalise de lui-même ou spontanément ou à cause de la nature du sujet. Afin d'éclairer son fonctionnement, nous analyserons son degré de figement, puis nous aborderons les particularités d'une diathèse spontanée, à savoir les spécificités du verbe à l'infinitif et le fonctionnement discursif de celle-ci.

Abstract. The *se faire* construction with an inanimate subject. The construction involving *se faire* with an inanimate subject as in *Un bruit se fit entendre* has not received much attention in the literature, unlike the one consisting of *se faire* with an animate subject inducing a passive interpretation, as in *Jean s'est fait agresser par un passant* or, with a causative interpretation, *Jean s'est fait ramener par un taxi*. This relative neglect is probably due to the belief that this construction with the verb in the infinitive is a “frozen” one, manifested in particular by the phrases *se faire entendre* and *se faire sentir*. Nevertheless, even though this construction evinces a degree of frozenness, its diathetic function should not be ignored. Indeed, it manifests all the hallmarks of a “spontaneous” diathesis (Kokutani, 2005) — i.e. a diathesis where the event denoted by the verb is automatically or spontaneously performed, or is due to the nature of the subject. The goal of the paper is to analyse its level of frozenness, and then to describe the characteristics of a spontaneous diathesis — that is, the specific contribution of the infinitival verb, and the discourse function of the construction as a whole.

^a Auteur de correspondance : christel.le-bellec@univ-montp3.fr

La séquence en *se faire* à sujet inanimé du type : *Un bruit se fit entendre* où le sujet ne peut être conçu ni comme une entité affectée, ni comme responsable de la situation, a été peu explorée dans la littérature, contrairement à la séquence en *se faire* à sujet animé comme : *Jean s'est fait agresser par un passant* à interprétation passive ou *Jean s'est fait ramener par un taxi* à interprétation causative. Ce manque d'attention est probablement lié à l'idée que cette séquence constitue avec le verbe à l'infinitif une séquence figée. En effet, pour un certain nombre d'auteurs, notamment Spang-Hanssen (1967), les tournures *se faire entendre* et *se faire sentir* avec un sujet inanimé correspondent à des séquences figées venant pallier une déficience lexicale¹.

Néanmoins, bien que cette séquence manifeste un certain degré de figement, son fonctionnement diathétique ne doit pas être occulté. En effet, elle comporte les caractéristiques d'une diathèse « spontanée » (Kokutani, 2005), qui est décrite comme une diathèse où l'événement signifié par le verbe se réalise de lui-même ou spontanément ou à cause de la nature du sujet.

Afin d'éclairer le fonctionnement de cette séquence, nous discuterons, dans un premier temps, de son statut de séquence figée et de son degré de figement, puis nous aborderons les particularités d'une diathèse spontanée, à savoir les spécificités du verbe à l'infinitif et le fonctionnement discursif de celle-ci.

1 La séquence en *se faire* suivi d'un verbe de perception est-elle figée ?

Dans plusieurs travaux récents, on peut lire que *se faire entendre* et *se faire sentir* sont traitées comme des séquences figées, notamment dans Araujo (2013), Raineri (2010) qui parlent d'emplois lexicalisés², de même pour Novakova qui étend ces emplois lexicalisés à d'autres verbes, comme : *se faire connaître*, *se faire attendre* et *se faire remarquer*. En effet, si l'on examine de plus près cette séquence, la question de son degré de figement mérite d'être posée sérieusement.

Ainsi, le premier indice d'un éventuel figement consiste dans le fait de figurer comme sous-entrée dans le dictionnaire. Voici ce que propose le TLFi au sujet de *se faire entendre*, *se faire sentir* et *se faire attendre* respectivement :

- (1) **Se faire entendre.** (Quasi-)synon. de *être entendu* (mais plus expressif, avec insistance sur l'effort ou sur l'événement qui se produit).
Enfin, un mouvement de pas se fit entendre en dehors du cachot (Hugo, *Han d'Isl.*, 1823, p. 546).
Mais vient un moment où un chant trop uniforme ne se fait plus entendre et où il faut un cri pour attirer l'attention (Mounier, *Traité caract.*, 1946, p. 732).
- (2) Empl. factitif. **Se faire sentir.** Se manifester, devenir sensible. *La douleur, la faim, la soif se fait sentir ; action, nécessité qui se fait sentir.*
Le découragement commençait à se faire sentir dans toutes les sphères de l'armée et même au grand quartier général (Joffre, *Mém.*, t. 1, 1931, p. 319).
♦ *En partic.* [Le suj. désigne un agent atmosphérique] *Le froid se fait sentir.*
La bonne chaleur du soleil (...) avait commencé à se faire sentir dès le mois de mars (Ramuz, *Gde peur mont.*, 1926, p. 14).
- (3) **Se faire attendre.** P. méton. [En parlant d'une chose] N'être pas immédiat. *Les satisfactions se font bien attendre; la réaction ne s'est guère fait attendre.*

A première vue, il est surprenant que *se faire entendre* et *se faire sentir* ne soient pas traités de la même façon : *se faire entendre* est rapproché du passif, tandis que *se faire sentir* est traité comme un emploi factitif. Dans les deux cas, les séquences semblent être

traitées comme des séquences figées : l'une à dominante passive, l'autre à dominante factitive.

La tendance au figement a déjà été observée pour des constructions utilisant le verbe *faire*. Ainsi, comme l'indique Molinier (2005), le verbe *faire* causatif suivi d'un verbe à l'infinitif se prête aisément au figement, par exemple : *faire jaser, faire suer*, etc. ; il en va de même pour le semi-auxiliaire *se faire* à valeur passive³ avec un sujet animé et en association avec certains verbes à l'infinitif pris au sens figuré, comme dans : *se faire avoir, se faire pincer*, etc. ou encore dans les injures, comme : *aller se faire voir/foutre* (Le Bellec, 2014).

La difficulté de décider du caractère figé d'une expression provient de son caractère graduel, comme l'affirment Lamiroy & Klein (2005). En effet :

« Le véritable problème ne correspond pas aux expressions fortement figées dont personne ne remet en cause le caractère idiomatique (ex : *porter le chapeau, vendre la mèche*, etc.), mais en revanche aux expressions peu figées ou semi-figées (ex : *se dessiner à l'horizon*, etc.) » (*ibid.*).

Nous allons donc examiner la séquence en *se faire* à sujet inanimé suivi d'un verbe de perception à la lumière de quatre propriétés qui permettent de caractériser le degré de figement d'une séquence (Lamiroy, 2008) :

- la non-compositionnalité du sens ou opacité sémantique ;
- la non-substituabilité ou blocage lexical ;
- la non-modifiabilité ou restrictions morphosyntaxiques ;
- la fréquence.

1.1 La non-compositionnalité

D'après Gross (1996), « une construction donnée est dite compositionnelle quand on peut déduire son sens de celui de ses éléments composants reliés par une relation syntaxique spécifique ». En revanche, elle est non-compositionnelle ou opaque sémantiquement si son sens ne correspond pas au sens des éléments qui la composent, pris indépendamment l'un de l'autre.

Il semble ici que dans la majorité des cas, l'on puisse traiter l'élément *se faire* comme un auxiliaire de passif, à l'instar de *se faire* construit avec un sujet animé, tandis que le verbe de perception, pour sa part, subit un changement de sens. C'est pourquoi nous pouvons parler de compositionnalité (ou de non-compositionnalité) partielle, comme nous allons le vérifier dans ce qui suit.

Examinons le sens de la séquence *se faire entendre* à sujet inanimé au regard d'une construction passive canonique :

- (4) a. Ils attendirent un moment, elle continuait à lui caresser le front, puis une petite sonnerie *se fit entendre* sous les couvertures. La maîtresse dit que c'était bon et le thermomètre remonta jusqu'à elle. (Carrère, E., *La classe de neige*, 1995)
- b. Une petite sonnerie *fut entendue* sous les couvertures.

Le sens de la séquence verbale reste globalement le même lors du passage au passif canonique. En effet, le semi-auxiliaire *se faire* équivaut sémantiquement à l'auxiliaire du passif *être* et les traits lexicaux du verbe *entendre*, à savoir : « percevoir par l'oreille », sont maintenus. Cette séquence est donc relativement transparente sémantiquement. Ainsi, comme le mentionne Mejri (2005) : « l'opacité, tout en étant une caractéristique des séquences figées, n'en est pas pour autant un élément définitoire ».

En revanche, si l'on examine les autres verbes de perception, il n'en va pas forcément de même. En effet, avec le verbe *sentir*, la paraphrase au passif canonique n'est pas toujours possible, à moins d'utiliser la variante *ressentir* qui rend la phrase acceptable :

- (5) a. Les premières douleurs se firent sentir le jeudi dans la journée (Ormesson, J., *Le vent du soir*, 1985)
 b. ?Les premières douleurs *furent senties* le jeudi dans la journée.
 c. Les premières douleurs *furent ressenties* le jeudi dans la journée.
- (6) a. Il est d'ailleurs certain que le besoin d'hommes commence à se faire sentir. (Schroeder, L. *Journal d'Occupation : Paris, 1940-1944 : chronique au jour le jour d'une époque oubliée*, 2000)
 b. ??Le besoin d'hommes commence à *être senti*.
 c. Le besoin d'hommes commence à *être ressenti*.

Malgré le maintien des traits lexicaux du verbe *sentir*, à savoir : « percevoir une sensation, une impression », la phrase au passif canonique n'est pas acceptable. Cette différence d'acceptabilité est certainement liée au fait que le verbe *sentir*, comme tous les verbes de perception figurant dans cette construction (voir section 2.1), est du type /passif/, à la différence du verbe *ressentir* qui est de type /actif/. Ce dernier met en exergue l'expérienteur de la sensation ou de l'effet, d'où la possibilité de figurer dans la passive canonique et d'être accompagné d'un complément d'agent (ex : *les premières douleurs furent ressenties par les patients*). A l'inverse, dans la séquence en *se faire*, c'est l'objet perçu qui est mis au premier plan, l'expérienteur, quant à lui, est passé complètement sous silence, il n'a pas sa place, d'où l'impossibilité de le faire apparaître dans un complément d'agent : **Les premières douleurs se firent sentir par les patients*. Le sens de la séquence correspond alors globalement à « se manifester » : *Les premières douleurs se manifestèrent le jeudi dans la journée*. Nous touchons donc là un cas de non-compositionnalité partielle de la séquence *se faire sentir*.

Concernant la séquence en *se faire attendre*, comme dans l'exemple (7), l'opacité sémantique est manifeste dans la mesure où l'expérienteur potentiel ne peut pas être décrit comme « restant en un lieu où son attention est fixée sur quelque chose qui doit venir ou survenir » (TLFi). En effet, nous pouvons mettre en évidence ce changement sémantique en la comparant au passif en *être* :

- (7) a. Ce fut une journée triste de mars, le printemps se faisait attendre. (Guillebaud, C., *Dernière caresse*, 2009)
 b. ?Le printemps *était attendu*.

La séquence dans son ensemble signifie « n'être pas immédiat, tarder à se manifester ». S'ajoute donc le trait de durée prolongée qui n'est pas présent pour le verbe *attendre* pris indépendamment de *se faire*.

Concernant le verbe *remarquer* dans la séquence en *se faire*, la comparaison avec la passive canonique met au jour des différences d'acceptabilité qui sont également liées à des différences sémantiques :

- (8) a. L'huître d'Ostende est un animal superbe, la dinde farcie n'était pas mal non plus, le gâteau de ptarmigan aux truffes *se faisait remarquer* pour sa délicatesse et les petits soufflés de noix de coco à la vanille ne m'ont pas déçu. (Queneau R., *Le Vol d'Icare*, 1968)
 b. ?Le gâteau de ptarmigan aux truffes *était remarqué* pour sa délicatesse.

Le verbe *remarquer* seul signifie : « distinguer une chose au milieu d'autres choses », il est davantage tourné vers le percepteur et met l'accent sur la distinction et la direction du

regard, tandis que dans la séquence en *se faire*, ce qui importe c'est l'objet perçu par l'un des cinq sens (en l'occurrence ici le goût et la vue).

Enfin, concernant le verbe *connaître*, son sens diffère selon qu'il se trouve dans la séquence en *se faire* ou dans la passive canonique, il n'est donc pas compositionnel, en effet :

- (9) a. Nos pensées meurent au moment où leurs effets se font connaître.
(Vauvenargues, *Des lois de l'esprit : florilège philosophique*, 1747)
b. ?Nos pensées meurent au moment où leurs effets *sont connus*⁴

Avec *se faire*, l'ensemble acquiert le sens plus large de « se manifester », c'est donc l'objet qui est mis en lumière, la séquence correspond à la paraphrase suivante : *Nos pensées meurent au moment où leurs effets se manifestent*, tandis que dans d'autres contextes, comme ici au passif canonique, *connaître* a un sens accompli et une signification proche de : « avoir présente à l'esprit l'idée d'un objet abstrait ou concret » (TLFi). Cette différence sémantique est liée à l'aspect télique du verbe *connaître* (à la différence des précédents verbes qui présentent un aspect atélique).

1.2 Le blocage lexical

On dit qu'il y a un blocage lexical dans une expression, quand il est impossible de remplacer un mot lexical par un autre (Svensson, 2004). Toutefois, cette « impossibilité », pour les cas qui nous concernent, est à interpréter comme le fait que « la nouvelle suite de mots n'est pas conventionnellement employée, mais compréhensible », comme le précise Svensson.

Ainsi, le semi-auxiliaire *se faire* peut parfois alterner avec l'auxiliaire du passif *être*, avec quelques différences d'acceptabilité, comme nous venons de le voir, mais la commutation des verbes à l'infinitif dans cette séquence est généralement proscrite, conformément à l'usage :

- (10) a. Une petite sonnerie se fit entendre sous les couvertures
b. *Une petite sonnerie se fit *percevoir/écouter* sous les couvertures
(11) a. Les premières douleurs se firent sentir le jeudi dans la journée
b. *Les premières douleurs se firent *percevoir* le jeudi dans la journée
(12) a. Le printemps se faisait attendre
b. *Le printemps se faisait *percevoir/espérer*
(13) a. Le gâteau de ptarmigan aux truffes *se faisait remarquer* pour sa délicatesse
b. *Le gâteau de ptarmigan aux truffes *se faisait apercevoir/voir* pour sa délicatesse
(14) a. Leurs effets se font connaître
b. *Leurs effets se font *percevoir/voir*

Ainsi, tous les verbes de perception utilisés dans cette séquence sont dans l'impossibilité de commuter avec un autre verbe de perception de sens proche. Concernant le verbe *entendre*, cette impossibilité peut être attribuée au fait qu'il n'a pas d'équivalent pour exprimer la perception auditive passive. Pour l'ensemble des verbes, la commutation au moyen de l'hyperonyme *percevoir* est impossible, en raison du trait de perception active que présente ce verbe (voir section 2.1).

En revanche, *attendre* peut commuter avec le verbe *désirer* tout en conservant le même sens :

- (15) Le printemps se fait *désirer*

Toutefois, nous pensons qu'il s'agit là d'une simple variante lexicale, dans la mesure où le verbe est à prendre dans un sens figuré ; l'ensemble de la séquence signifiant : « tarder à se manifester ».

1.3 Les restrictions morphosyntaxiques

Les séquences figées présentent généralement certaines restrictions morphosyntaxiques, on parle aussi de « blocage grammatical » qui peut renvoyer à l'impossibilité de modifier le genre, le nombre ou le temps des mots constituant la séquence ainsi qu'à l'impossibilité d'effectuer des transformations telles que la relativisation, la passivation ou la pronominalisation (Svensson, 2004).

Ainsi, la séquence en *se faire* + verbe de perception privilégie certains temps, comme le passé simple (dans une grande majorité des emplois, étant donné que la séquence est essentiellement employée dans un contexte écrit), le présent et l'imparfait, et en néglige d'autres, comme les temps composés, sans pour autant les exclure. Seule la séquence avec le verbe *entendre* semble exclure le passé composé au profit du passé simple, certainement en raison du contexte exclusivement écrit de la séquence :

- (16) ?Une petite sonnerie *s'est/s'était fait* entendre sous les couvertures
- (17) Les premières douleurs *se sont/s'étaient fait* sentir le jeudi dans la journée
- (18) Le printemps *s'est/s'était fait* attendre
- (19) Le gâteau de ptarmigan aux truffes *s'est/s'était fait remarquer* pour sa délicatesse
- (20) Leurs effets *se sont/s'étaient fait* connaître

Concernant les transformations, étant donné que nous sommes proches d'une forme passive, la passivation n'est pas opérante. En revanche, les insertions sont généralement possibles dans la séquence en *se faire*. D'après Gross (1996), même si l'insertion d'éléments nouveaux est réduite dans les séquences figées, il est souvent possible, juste après le terme qui porte la flexion, d'ajouter certains adverbes ou incises. En effet :

- (21) Une petite sonnerie se fit *légèrement* entendre sous les couvertures
- (22) Les premières douleurs se firent *progressivement* sentir le jeudi dans la journée
- (23) Le printemps se faisait *desespérément* attendre
- (24) Le gâteau de ptarmigan aux truffes se faisait *discrètement* remarquer pour sa délicatesse
- (25) Leurs effets se font *rapidement* connaître

1.4 La fréquence

La fréquence est très souvent considérée comme un critère d'identification des expressions dans la langue. Ainsi, d'après Bolly (2010), il est possible de repérer les unités polylexicales grâce à leur fréquence de cooccurrence.

Nous avons donc examiné la fréquence de la séquence *se faire entendre* à sujet inanimé, à travers les siècles (dans le corpus littéraire Frantext), face à *se faire entendre* à sujet animé. On trouve quelques occurrences avant 1600, mais c'est à partir du 17^e siècle que la séquence à sujet inanimé commence à faire son apparition. Ainsi, nous relevons 28% d'occurrences pour la séquence avec sujet inanimé contre 72% avec sujet animé (donc à interprétation causative). Au siècle suivant, la moitié concernent celles avec sujet inanimé et l'autre moitié celles avec sujet animé. C'est à partir du 19^e siècle que le figement se précise dans la mesure où les séquences avec sujet inanimé deviennent majoritaires, voire extrêmement fréquentes (par rapport aux séquences à sujet animé) pour atteindre leur apogée au milieu du 19^e (en effet, à partir de 1860, nous comptabilisons 89% de séquences à sujet inanimé contre 11% à sujet animé).

Voici un graphique illustrant l'augmentation de la fréquence de *se faire entendre* à sujet inanimé (face à *se faire entendre* à sujet animé) au fil des siècles, à travers Frantext :

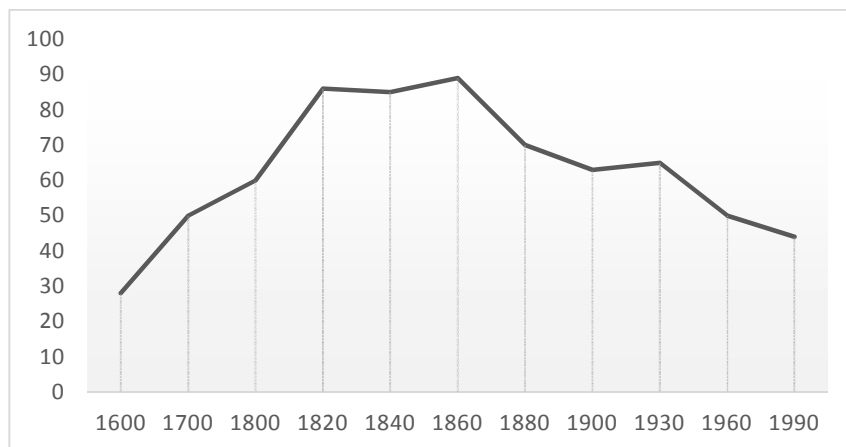


Fig. 1. Fréquence de *se faire entendre* à sujet inanimé.

Concernant la fréquence de *se faire sentir*, il est plus difficile de la comparer dans la mesure où elle n'accepte que des sujets inanimés. Néanmoins, le corpus de textes fait état de 1125 occurrences au total (tous siècles confondus) uniquement pour des sujet inanimés, ce qui nous laisse penser, au regard du total des occurrences pour *se faire entendre* (à savoir 2376 occurrences partagées entre sujets animés et inanimés), que sa fréquence est presque aussi importante.

Pour les autres séquences : *se faire remarquer*, *se faire attendre* et *se faire connaître*, nous comptabilisons respectivement 410, 206 et 258 occurrences au total (tous siècles confondus), ce qui n'est pas suffisamment pertinent, en termes de fréquence, en comparaison à *se faire entendre* et *se faire sentir*.

1.5 Bilan

Voici en guise de bilan un tableau récapitulatif de l'ensemble des critères présentés précédemment :

Tableau 1. Degré de figement de *se faire* + verbe de perception.

	Opacité sémantique	Blocage lexical	Blocage grammatical	Fréquence
<i>Se faire entendre</i>	-	+	+/-	+
<i>Se faire sentir</i>	+	+	-	+/-
<i>Se faire attendre</i>	+	+/-	-	-
<i>Se faire remarquer</i>	+/-	+	-	-
<i>Se faire connaître</i>	+	+	-	-

L'analyse de ces critères nous amène à postuler le caractère moyennement figé des séquences en *se faire* suivi d'un verbe de perception.

Toutefois, il ne faut pas que ce figement non-absolu masque le fonctionnement de cette structure en tant que diathèse. C'est pourquoi dans ce qui suit, nous analyserons les caractéristiques diathétiques de cette séquence.

2 Les particularités d'une diathèse spontanée

Nous rapprocherons cette séquence d'un type particulier de diathèse, à savoir la diathèse spontanée décrite par Kokutani (2005) comme une diathèse où l'événement signifié par le verbe se réalise de lui-même ou spontanément ou à cause de la nature du sujet, celle-ci étant très similaire à la diathèse spontanée du japonais.

La séquence en *se faire* à sujet inanimé présente en effet les caractéristiques d'une diathèse, à savoir qu'elle permet de réorganiser syntaxiquement les actants autour du verbe, en fonction d'une visée communicative particulière. En outre, les verbes à l'infinitif employés ont une certaine propension à présenter l'événement comme survenant de façon spontanée. Nous examinerons donc les particularités du verbe à l'infinitif (verbe de perception essentiellement) ainsi que les particularités discursives de cette construction.

2.1 Particularités du verbe à l'infinitif

Une des particularités remarquables de cette séquence est la présence d'un verbe de perception et un sujet inanimé⁵.

Voici les verbes que l'on trouve dans Frantext classés par fréquence : *entendre* (2376 occ.), *sentir* (1125 occ.), *voir* (527 occ.), *remarquer* (410 occ.), *connaître* (258 occ.), *attendre* (206 occ.).

Le verbe de perception auditive *entendre* a la particularité de pouvoir figurer aussi bien dans la construction passive en *se faire* à sujet animé que dans celle à sujet inanimé, c'est ce qui explique, entre autres, le grand nombre d'occurrences relevées. Le verbe *sentir*, qui fait référence à la perception en général et à la perception olfactive, figure uniquement dans la diathèse à sujet inanimé car le procès résultant ne peut ni être pris en charge par un sujet animé ni affecter un sujet animé. Le verbe de perception visuelle *remarquer* se partage entre des constructions à sujet animé et à sujet inanimé (avec une dominance pour les sujets animés) ; quant au verbe *voir*, les occurrences relevées concernent presque essentiellement des constructions à sujets animés.

Le verbe *attendre* se partage également entre les deux constructions : le référent d'un sujet animé peut faire en sorte d'être attendu ou bien on peut énoncer à propos d'un sujet inanimé qu'il tarde à se manifester. Enfin, le verbe de cognition *connaître* s'utilise également dans les deux structures, avec une dominance pour les sujets animés.

Après ce bref examen relatif au type de sujet impliqué pour chaque verbe, voici les questions que l'on peut se poser, auxquelles nous tenterons de répondre dans ce qui suit :

- 1) Pourquoi le verbe de perception auditive *entendre* est-il si fréquent dans cette séquence et, de façon corollaire, pourquoi les verbes de perception visuelle n'ont-ils pas connu le même succès ?
- 2) Parmi les verbes de perception visuelle, pourquoi *remarquer* a-t-il plus de succès que *voir* (qui est pourtant le verbe prototypique de la perception visuelle) ?
- 3) Pourquoi les autres types de perception (olfactive, tactile et gustative) ne sont-ils pas ou très peu représentés ?
- 4) Pourquoi les verbes de perception visuelle et auditive *regarder* et *écouter* ne figurent-ils pas dans cette séquence ?
- 5) Peut-on considérer les verbes *attendre* et *connaître* comme des verbes de perception ?

Tout d'abord, pour répondre à la question 4), comme l'indique Willems (2000), le champ des verbes de perception s'organise autour de deux axes : d'une part, la modalité de perception ou l'axe du sens concerné (vision, ouïe, odorat, toucher, goût) ; d'autre part, selon le degré d'agentivité du perceuteur, on distingue la perception active vs passive ou la perception volontaire vs « involontaire »⁶ (d'après Enghels, 2007).

Selon Enghels, « le processus de perception involontaire émane du stimulus à la différence de la perception volontaire qui s'oriente vers le stimulus ». Ce premier processus, qui est celui qui nous intéresse ici, « correspond donc à l'irruption d'un événement visuel ou sonore dans le champ perceptif du sujet ». Conformément aux particularités d'une diathèse « spontanée » dans laquelle l'événement survient de façon spontanée, les verbes *regarder* et *écouter* qui doivent nécessairement faire l'objet d'une certaine volonté de la part de l'expérienceur pour créer l'événement, sont incompatibles avec une telle diathèse. Ne peuvent donc y figurer que des verbes de perception passive, à l'exception des verbes de perception active ou volontaire.

Pour répondre à la question 3), concernant les perceptions olfactive et tactile, il n'y a pas de verbe spécifique pour en rendre compte, c'est le verbe *sentir*, utilisé également pour exprimer la perception générale qui est employé. En revanche, pour la perception gustative, le français dispose du verbe *goûter* de perception active.

Comme le mentionne Enghels, « le degré de proximité et de contact entre le stimulus et le perceuteur oppose les sens à distance (la vue et l'ouïe) aux sens à contact (le toucher et le goût) », dans la mesure où les perceptions gustative et tactile se produisent uniquement par contact direct entre le stimulus et le perceuteur. L'odorat se trouve entre les deux extrêmes. C'est la raison pour laquelle les perceptions gustative et tactile ne sont jamais représentées dans la séquence en *se faire* : ils impliquent un contact direct avec le stimulus, ce qui est incompatible avec la diathèse spontanée. Quant à la perception olfactive, qui se trouve à mi-chemin, elle n'est plus utilisée en français contemporain ; cet emploi était toutefois encore possible au 18^e siècle :

- (26) Cette gracieuse mélodie et la fumée de plusieurs sortes de viandes qui *se faisaient sentir* lui firent juger qu'il y avait là quelque festin et qu'on s'y réjouissait. (Galland, A., *Les Mille et une nuits, Histoire de Sindbad le Marin*, 1715)

Pour apparaître dans la séquence en *se faire* le verbe de perception doit donc présenter une certaine distance entre le stimulus et le perceuteur, ce qui exclut les perceptions gustative, tactile et olfactive.

Pour répondre à la question 5) concernant le verbe *attendre*, ce verbe est rarement mentionné parmi les verbes de perception, certainement en raison du fait que nous n'avons pas de récepteurs sensoriels spécifiques dédiés à la perception du temps, comme nous avons des yeux pour voir ou des oreilles pour entendre. Or, nous sommes pourtant capables de percevoir l'écoulement du temps, c'est ce que traduit le verbe « attendre », que l'on peut paraphraser par « percevoir/sentir dans le temps » et qui connaît un certain succès dans la séquence en *se faire* :

- (27) La réponse *se fit attendre* trois mortels quarts d'heure ; pendant ce temps, Jules eut beaucoup de peine à maintenir sa troupe dans le silence (...) (Stendhal, *L'Abbesse de Castro*, 1839)
- (28) Puis, comme le café au lait *se faisait attendre*, ils attaquèrent le veau froid, avec des plaisanteries sur le repas interrompu par ces couches terribles. (Zola, E., *La Joie de vivre*, 1884)
- (29) Le vent *se fit attendre*. Puis il vint. Et la forêt se mit à chanter pour la première fois de l'an. (Giono J., *Que ma joie demeure*, 1943)

Concernant le verbe *connaître*, que l'on trouve dans les exemples suivants, bien qu'il ne fasse pas partie à proprement parler des verbes de perception, étant un verbe de cognition (il n'y a qu'un pas de la perception à la cognition), il opère néanmoins comme la conséquence d'une somme d'expériences perceptives (notamment visuelles et auditives) :

- (30) Le sentiment de ce bien-être nouveau, qui *se faisait connaître* à moi sous tant de formes gracieuses, me plongea peu à peu, comme la veille, dans une espèce d'extase où tout autre sentiment s'anéantit. (Nodier, Ch., *La fée aux miettes*, 1831)
- (31) La raison vient après l'enfance, mais c'est la raison qui *se fait connaître* d'abord comme raison. (Ricoeur, P., *Philosophie de la volonté : Le volontaire et l'involontaire*, 1949)

Pour répondre à la question 2) concernant les verbes de perception visuelle, nous observons que, à la différence du verbe *entendre*, *voir* est utilisé essentiellement dans la structure causative, tandis que *remarquer* a pris la part du lion pour l'interprétation spontanée. En effet, à travers les occurrences recensées dans Frantext, nous relevons au cours du 19^e siècle 44% d'occurrences de *se faire remarquer* à interprétation spontanée (face à l'interprétation causative), tandis que *se faire voir* à interprétation spontanée ne présente que quelques rares occurrences, que l'on ne trouve plus en français contemporain :

- (32) La nuit suivante, je repris mon poste et, minuit sonnant, la même lumière *se fit voir* ; mais, pour le coup, je vis bien d'où elle provenait. (Potocki, J., *Manuscrit trouvé à Saragosse*, 1815)
- (33) Le vent se fait entendre et *se fait voir* par des tourbillons de flamme dans le gouffre d'où sort la lave. (Staël, G., *Corinne ou l'Italie*, 1807)
- (34) En redescendant à l'opposé de Venise, tout à coup les arbres deviennent plus rares, le gazon poudreux et flétri ne *se fait plus remarquer* que d'espace en espace (Nodier, C., Sbogar, J., *Préliminaires*, 1818)
- (35) Un peu de faiblesse *se faisait remarquer* dans sa démarche (Staël, G., *Corinne ou l'Italie*, 1807)

Ceci peut s'expliquer par le fait que *voir* implique une participation plus grande dans la perception de la part de l'expérienceur (le procès de *voir* est plus volitif, intentionnel et contrôlé que celui d'*entendre*), à la différence de *remarquer* qui est davantage passif et diffus dans le sens où il n'est pas uniquement visuel (on peut remarquer un bruit ou une odeur). D'une façon générale, les verbes de perception entrant dans cette construction sont des verbes pour lesquels le processus perceptuel échappe au contrôle de l'expérienceur.

En réponse à la question 1), comme le fait observer Enghels (à la suite de Vilegen, 1986), « le mécanisme de la perception auditive est constamment ouvert », « le processus d'entendre échappe à toute visée et à tout engagement de la part de l'expérienceur », ce qui n'est pas le cas de la perception visuelle qui est plus directe, dans le sens où la vision implique une certaine volonté du perceuteur, une orientation de l'organe de la vue dans l'objectif de percevoir. C'est ce qui expliquerait le succès du verbe *entendre* et qui en fait le verbe de perception prototypique de ce type de diathèse : l'ouverture perceptuelle est plus grande que celle des verbes de la perception visuelle.

En résumé, les verbes de perception qui figurent dans cette diathèse présentent un ensemble de particularités, telles que : le trait de perception passive ou involontaire, l'implication d'une certaine distance entre le stimulus et le perceuteur et l'implication d'une grande ouverture perceptuelle.

2.2 Particularités discursives de *se faire* spontané

Dans cette section, nous verrons dans quelle mesure nous pouvons envisager la séquence en *se faire* à sujet inanimé comme une proposition « thétiq

« Les propositions « thétiq

qui concernent les éléments suivants : le terme sujet, le verbe non prédicatif et l'absence de complément d'agent.

Dans les propositions thétiques, le terme sujet « est traité comme dénotant une partie intégrale de la situation désignée par la proposition en son entier et ne réfère pas de façon indépendante. Il n'est donc pas lié au contexte et n'est pas anaphorique. » Le plus souvent, les SN sujets de ce type de propositions sont indéfinis, le sujet peut être défini mais non pronominal (Lambrecht, 1987). En effet, à travers les occurrences relevées, la majorité des propositions ont comme sujet un SN indéfini, parfois un SN défini et rarement un pronom :

- (36) Ils attendirent un moment, elle continuait à lui caresser le front, puis une petite sonnerie *se fit entendre* sous les couvertures. La maîtresse dit que c'était bon et le thermomètre remonta jusqu'à elle. (Carrère, E., *La classe de neige*, 1995)
- (37) Un cadavre dans un hôtel finit toujours par *se faire remarquer*, et un blessé grave ne peut pas descendre l'escalier par ses propres moyens. (Gary R., *La Promesse de l'aube*, 1960)
- (38) Au début des années trente, un peu avant l'arrivée de Hitler au pouvoir, les conséquences du Jeudi noir à Wall Street *se firent sentir* en France. (Ormesson, J., *La douane de mer*, 1993)

Le test de topicalité nous permet de vérifier que dans la majorité des cas, nous n'avons pas affaire à un topique (pour les cas où le SN n'est pas un indéfini, puisque le marqueur thématique *quant à* est incompatible avec les indéfinis : Choi-Jonin, 2003) :

- (39) #Quant aux conséquences du Jeudi noir à Wall Street, elles se firent sentir en France.

De plus, la formation d'une proposition thétiq ue a pour conséquence l'atténuation de la relation de prédication qui existe normalement entre le sujet et le verbe (Cornish, 2011). En effet, dans les propositions thétiq ues le verbe ne prédique pas, il sert seulement à indiquer l'existence, la localisation, l'apparition ou la disparition du référent du terme sujet dans le lieu dont il s'agit. Le verbe, lorsqu'il n'est pas déjà une copule, est alors désémantisé : il perd son sémantisme spécifique pour être réduit au niveau d'une pure copule locative-existentielle (*ibid.*). Si l'on examine les verbes de perception de la construction en *se faire* à sujet inanimé, on constate qu'effectivement le changement sémantique qui s'est effectué lors du figement va toujours dans le sens d'une perte de traits sémantiques spécifiques. Ainsi, le remplacement de la séquence en *se faire* par le présentatif « il y a » est généralement possible :

- (40) Ils attendirent un moment, elle continuait à lui caresser le front, puis *il y eut* une petite sonnerie sous les couvertures. La maîtresse dit que c'était bon et le thermomètre remonta jusqu'à elle. (Carrère, E., *La classe de neige*, 1995)
- (41) *Il y avait* un peu de faiblesse dans sa démarche (Staël, G., *Corinne ou l'Italie*, 1807)

Si l'on se penche sur les particularités sémantiques de ces séquences, il est possible de les relier à différentes valeurs existentielles. Ainsi, la séquence *se faire entendre* dans l'exemple (36) indique l'apparition (soudaine, exprimée au moyen du passé simple) et la localisation (*cf. sous les couvertures*) ; la séquence *se faire sentir* dans l'exemple (38) indique l'existence et la localisation (*cf. en France*) ; la séquence *se faire remarquer* dans l'exemple (37) indique la présence et la localisation (*cf. dans un hôtel*). La séquence *se faire attendre* dans l'exemple suivant indique la non-apparition et *se faire connaître* indique l'apparition :

- (42) Le bon sommeil *se fait attendre* longtemps.

(43) Nos pensées meurent au moment où leurs effets *se font connaître*.

Ainsi, les propriétés lexicales des verbes de la séquence en *se faire* la rendent propice à apparaître dans des propositions thétiques car le verbe de perception permet d'introduire dans l'univers perceptuel un événement nouveau pour le discours, d'où les restrictions sur les verbes de perception (voir section 2.1). Cet événement nouveau vient rompre le flux de la narration et/ou va permettre de passer à la narration de nouveaux événements. Par exemple :

(44) Ils attendirent un moment, elle continuait à lui caresser le front, puis une petite sonnerie *se fit entendre* sous les couvertures. La maîtresse dit que c'était bon et le thermomètre remonta jusqu'à elle. (Carrère, E., *La classe de neige*, 1995)

(45) Sous une fine pluie d'automne, lentement, on déposait le cercueil dans ce mélange d'eau et de boue... La vie réelle *se fit sentir* aussi avec l'arrivée de ma tante, la sœur aînée de mon père. (Makine, A. *Le testament français*, 1995)

En effet, dans l'exemple (44), la proposition *une petite sonnerie se fit entendre sous les couvertures* au passé simple marque une rupture dans le flux des événements narrés au passé, permettant de passer à la narration de nouveaux événements.

Une dernière caractéristique de cette structure dans son fonctionnement thétiq ue consiste dans le blocage de l'apparition du siège de la sensation : elle permet de l'éluder totalement, ce que ne permet pas la construction active correspondante qui le réalise en tant que sujet, ni la passive canonique correspondante qui permet sa réalisation en tant que complément d'agent :

(46)a. Lorsque tout à coup une musique enchanteresse *se fait entendre* sur les galères (Sollers, P. *Le cœur absolu*, 1987)

b. Lorsque tout à coup *on entend* une musique enchanteresse sur les galères

c. Lorsque tout à coup une musique enchanteresse *est entendue* sur les galères (par les matelots)

Dans (46b) la réalisation de l'expérimenteur en tant que sujet modifie la visée communicative de la phrase ainsi que le sens du procès verbal : le fait d'entrer dans le procès par le biais du sujet lui donne une certaine importance. De plus, l'idée d'apparition véhiculée par la séquence *se faire entendre* s'estompe considérablement aussi bien dans (46b) que dans (46c) où le verbe *entendre* se réalise dans son sens plein.

Conclusion

Conformément à une impression générale, mais rarement vérifiée sur le statut des séquences en *se faire* suivi d'un verbe de perception et à un sujet inanimé, nous avons pu constater, grâce à un certain nombre de critères, que ce type de séquence présentait un certain degré de figement.

Nous avons également pu expliquer pourquoi certains verbes de perception seulement pouvaient figurer dans cette séquence en nous appuyant sur le type de modalité perceptive. Enfin, nous avons mis en évidence le caractère diathétique de cette séquence grâce au fonctionnement discursif particulier qu'elle manifeste, à savoir son fonctionnement en tant que proposition thétiq ue, confirmé notamment par les propriétés remarquables du verbe à l'infinifitif.

Références

- Araujo, S. L. (2013). *Se faire + Vinf* : un outil au service de la construction d'une diathèse 'maléfactive' de l'objet (in)direct, *Diacritica*, n°27/1, pp. 5-37.
- Bolly, C. (2010). Flou phraséologique, quasi-grammaticalisation et pseudo marqueurs de discours : un no man's land entre syntaxe et discours ?, *Linx*, pp. 62-63.
- Choi-Jonin, I. (2003). Ordre syntaxique et ordre référentiel : emploi de la locution prépositive 'quant à'. B. Combettes, C. Schnedecker, A. Theissen. *Ordre et Distinction dans la langue et dans le discours*, Mar 1999, Metz, France. Champion, pp.133-147.
- Cornish, F. (2011). Prédication, focalité, topicalité et énoncés thétiqes : une description GFD, in M. Jadir (éd.), *Fonctionnalisme et description linguistique*, 131-156.
- Enghels, R. (2007). *Les modalités de perception visuelle et auditive : différences conceptuelles et répercussions sémantico-syntaxiques en espagnol et en français*, Max Niemeyer, Tubingen.
- Gross, G. (1996). *Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*. Paris : Ophrys.
- Kokutani, S. (2005). Sur l'analyse unie de la construction 'se faire + infinitif' en français. In H. Bat-Zeev Shyldkrot & N. Le Querler (éds.) *Les périphrases verbales, Linguisticae Investigationes Supplementa*, 25 : 209-227.
- Lambrecht, K. (1987). Sentence focus, information structure, and the thetic-categorical distinction. In J. Aske, N. Beery, L. Michaelis et H. Filip (éds.) *Proceedings of the 13th Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society, February 14-16, 1987. General Session and Parasession on Grammar and Cognition*. BLS: 366-382.
- Lamiroy, B. & Klein, J.R. (2005). Le problème central du figement est le semi-figement, *Linx*, 53, pp. 135-154.
- Lamiroy, B. (2008). Les expressions figées : à la recherche d'une définition. *Les séquences figées de la langue au discours*, Peter Blumenthal et Salah Mejri (éds.), 85-98.
- Le Bellec, C. (2014). Quand la causative et la réflexive se rencontrent... Les différentes valeurs de la construction en *se faire*, *Actes du 4^e Congrès Mondial de Linguistique Française*, 19-23 juillet 2014, Berlin : 3133-3147.
- Mejri, S. (2005). Figement absolu ou relatif : la notion de degré de figement, *Linx*, 53, pp. 183-196.
- Molinier, C. (2005). Sur les constructions causatives figées du français, *Linx*, 53, pp. 197-216.
- Novakova, I. (2008). La construction *se faire + Vinf*: analyse fonctionnelle, *Représentations du sens linguistique*, IV, Helsinki, Finlande, 107-120.
- Raineri, S. (2010). *Analyse contrastive français-anglais du passif dans une perspective constructionnelle : Sens et fonction de BE Ven, ÊTRE Vé, GET Ven et SE FAIRE Ver*, Thèse de doctorat, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3.
- Spang-Hanssen, E. (1967). Quelques périphrases passives du français moderne. *Actes du 14^{ème} Congrès des Romanistes Scandinaves dédiés à Holger Sten*. *Revue Romane*, n° spécial 1, Copenhague, Akademisk Forlag, 139-147.
- Svensson, M. H. (2004). *Critères de figement. L'identification des expressions figées en français contemporain*. Umea Universitet.
- Willems, D. (2000). Les verbes de perception et le passif, *Le passif. Actes du colloque international, Institut d'Etudes Romanes, Université de Copenhague, du 5 au 7 mars 1998*, recueillis et présentés par Lene Schosler. Copenhague : Museum Tusulanum Press, 171-183.

¹ Spang-Hanssen parle de déficience lexicale dans la mesure où il n'existe pas de correspondant lexical pour les verbes *entendre* et *sentir* comme il existe *apparaître* pour le verbe *voir*.

² Toutefois, Raineri ne fait pas la distinction entre *se faire entendre* avec sujet animé et avec sujet inanimé. Or, il y a une différence considérable entre les deux structures dans la mesure où dans : *Les manifestants se sont fait entendre*, le référent du sujet fait en sorte qu'on l'entende, ce qui n'est pas le cas dans : *Le tonnerre se fit entendre*, où le référent du sujet non animé ne peut pas être considéré comme causatif.

³ *Se faire* serait le résultat d'un processus de grammaticalisation du semi-auxiliaire *faire* et de la particule réflexive *se*. Plus précisément, le semi-auxiliaire *se faire* passif résulterait d'une réanalyse, impliquant deux changements majeurs : d'une part, au niveau syntaxique, il y a resegmentation des éléments constitutifs du semi-auxiliaire, qui consiste en la fusion des deux opérateurs (le verbe *faire* et la particule réflexive) : [se] [faire] > [se faire] ; d'autre part, au niveau sémantique, il y a réinterprétation du semi-auxiliaire qui passe de la causation réflexive à la passivation : *se* réflexif + *faire* causatif > *se faire* passif. (Le Bellec, 2014).

⁴ Le point d'interrogation indique non pas une inacceptabilité mais une différence sémantique par rapport à la phrase avec la séquence en *se faire*.

⁵ Avec un sujet animé, nous avons affaire à la construction causative ou passive en *se faire* (voir Le Bellec, 2014).

⁶ D'après Enghels (2007), le percepteur involontaire est un expérimenteur qui subit un processus de perception qui survient à son insu : les phénomènes visuels ou auditifs 's'offrent' à ses oreilles ou à ses yeux sans qu'il ne fasse d'effort pour les percevoir.